

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Usine d'eau potable du Père Eternel sur la commune principale de l'AIOT 293 Chemin du Père Eternel 83400 Hyères.**

**La référence de votre dossier est A-3-HIO8N9TU9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 27/01/2023 à 11h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- caroline.chinh@suez.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- arnaud.vanrenterghem@suez.com (pour rappel, déclarant)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **41003460703999**

Raison sociale **SUEZ EAU FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**290 AV GALILEE**

**13100 AIX EN PROVENCE**

### Signataire

Nom : **SARDOU**

Prénom : **NICOLAS**

Qualité : **Directeur d'Agence Provence Littoral**

Adresse électronique : **nicolas.sardou@suez.com**

Téléphone fixe : **+(33) 494108962**

Téléphone portable : **+(33) 673879834**

## Référent

Nom : **VANRENTERGHEM**

Prénom : **ARNAUD**

Fonction : **Responsable Pôles techniques Eau et Assainissement**

Adresse électronique : **arnaud.vanrenterghem@suez.com**

Téléphone fixe : **+(33) 442193960**

Téléphone portable : **+(33) 674527155**

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **caroline.chinh@suez.com**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Usine d'eau potable du Père Eternel**

Description des activités :

**L'usine du Père Eternel traite l'eau du champ captant du Golf Hotel et des puits du Père Eternel aux chlore gazeux pour alimenter en eau potable la commune d'Hyères les Palmiers. L'usine comporte 6 pompes de refoulement et à une capacité nominal de production de 17900 m3/j. L'usine est déjà en activité mais le stockage des bouteilles de chlore n'était pas sur site, nous souhaitons par la présente augmenter notre capacité de stockage.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **293 Chemin du Père Eternel 83400 Hyères**

X : 956792

Y : 6230186

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4710	2	Chlore (numéro CAS 7782-50-5)	Quantité susceptible d'être présente 294 kg	DC	2 bouteilles de 49 kg en activité et 4 bouteilles de 49 kg en stockage

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**La filière chloration ne génère pas de déchets ni de résidus d'exploitation**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Présence d'un poste incendie sur site et de 10 extincteurs pouvant couvrir plusieurs type de feu : .**

**- 1 x 2 Kgs CO2 Bureaux - 4 x 5 Kgs C02 : Bureaux, Local H.T., Dépôt, Local Chloration - 2 x 6**

**Litres Eau Pulvérisée : Algécos - 1 x 6 Kgs Poudre : Local pompes - 1 x 9 Kgs Poudre : Réfectoire**

**- 1 x 25 Kg Poudre Mobile : Cour -Les bouteilles de chlore en fonctionnement et stockées sont placées dans des armoires sécurisées prévues à cette effet Les agents portent systématiquement des équipements de protection individuels (casque, chaussures de sécurité, vêtements longs).**

**Pour le changement des bouteilles de chlore, seules les personnes habilitées peuvent intervenir, elles sont équipées en plus de masque à gaz avec protection chlore, gants et lunettes, détecteurs fuite de chlore .**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Cadastre 100m + date.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'ensemble .pdf**